

- Présidente : Mme Devaux
- Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jouselain, M. Boussin, Mme Pihée, M. Hamon, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.
- Absents : Mme Lemoine, excusée, M. Lecomte, excusé.
- Secrétaire : M. Jouselain
- Convocations expédiées le : 27/09/2016
- Compte-rendu affiché le : 11 /10/2016

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour de la séance le transfert de la Compétence PLUI à la CCLL.

RÉALISATION DU PRÊT 200 000 € INSCRIT AU BP 2016:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération et rend compte de ces négociations. L'un des établissements n'ayant pas donné suite, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE pour financer les travaux de restructuration de la mairie de CONTRACTER auprès de la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE, un emprunt d'un montant de 200 000 € au taux fixe de 1.11 % dont le remboursement s'effectuera en amortissement constant sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans,**
- **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- **L'AUTORISE à signer le contrat correspondant**
- **DECIDE** que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.
Une commission de 0.25 % du montant emprunté sera réglée.

. **ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE SCOT** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une enquête publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale qui va avoir lieu du 17 octobre 2016 au 19 novembre 2016 prochain. Différentes permanences sont organisées sur le territoire. Elle en donne les dates et les lieux. A la fin de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a 1 mois pour remettre ses conclusions puis la Préfecture aura 1 mois pour valider ou non ce document.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE COMMUNALE : ÉTUDE, ÉLABORATION, APPROBATION, RÉVISION ET SUIVI D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE LONGUÉ :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L5211-17, L.5214-16,
Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite «loi ALUR», qui a instauré le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012059-056, n° 2015055-0005 et n° SP Saumur/INTERCO/2015/004 concernant les statuts de la Communauté de Communes Loire-Longué,

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et régit l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune.

Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Aujourd'hui, sur les 11 communes composant la communauté de communes, 7 ont un PLU, 2 ont un POS en révision et 2 appliquent le RNU.

La procédure de mise en oeuvre d'un PLU Intercommunal, selon les modalités prévues à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, peut être engagée rapidement.

Le transfert de la compétence à la CCLL peut être envisagé, notamment pour les motifs suivants :

- Le PLUi prescrit avant la fusion peut être mené à son terme par l'EPCI initial ;
- Eviter le risque de blocage d'une révision d'un document communal par le nouvel EPCI ;
- Répondre à la demande dans un principe de solidarité territoriale avec les futures communautés de communes membres du nouvel EPCI.

Il s'agit également, avec l'élaboration d'un document de planification intercommunal, de se donner les moyens d'actions pour :

- permettre au territoire de prendre en main son développement ;
- mettre en oeuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent le territoire Loire-Longué ;
- oeuvrer à la mise en oeuvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT du Grand Saumurois pour l'ensemble des communes ;
- faciliter l'instruction des actes ADS à l'appui d'un document unique ;
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

Vu la nécessité de créer un document cohérent à l'échelle intercommunale et donc de lancer prochainement une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), M. le Président de la CCLL a proposé d'acquiescer la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et de modifier les statuts en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (10 voix Pour)

- . **DÉCIDE** de transférer à la CCLL, dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace communautaire » la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- . **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération à Mme la Préfète de Maine-et-Loire afin qu'elle prenne, une fois les conditions de majorité qualifiée constatée, un arrêté portant transfert de la compétence communale : « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Loire-Longué.
- . **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire en exécution des présentes

. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE SIGNÉ AVEC LA CAF ET LA MSA :**

Madame le Maire rappelle que la garderie /accueil périscolaire est inscrite dans le contrat enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Loire-Longué et signé avec la CAF et la MSA.

A ce titre, la commune perçoit chaque année une participation financière pour le fonctionnement de cette activité. Le dernier contrat s'étant achevé au 31/12/2015, un nouveau contrat couvrant la période 2016-2019 doit être signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- . **AUTORISE** Madame le Maire à **SIGNER le nouveau contrat avec la CAF et la MSA** ainsi que tous les avenants s'y rapportant, et ce, pour la période 2016-2019.

- . **ORGANISATION D'UNE RÉUNION PUBLIQUE SUR LA FUTURE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :** Elle est fixée au jeudi 10 novembre 2016 à 19 h 30 et remplace celle ultérieurement prévue le 7 octobre.

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE PARKING DE LA GARE :
DEVIS SIEML : VERSEMENT FONDS CONCOURS AU SIEML POUR TRAVAUX
D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (hors secteurs habitations et activités) :

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancienne Gare et sa transformation en cabinet infirmier, médical et en bibliothèque municipale, il est maintenant nécessaire de revoir l'éclairage public sur le parking de la gare. M. BIGOT présente au Conseil Municipal le devis du SIEML d'un montant de 11 954.60 € HT avec une participation communale de 8 965.95 €.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEML en date du 10/11/2015 décidant les conditions de mise en place de fonds de concours,

Article 1 : La commune de Saint Martin de la Place, DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML, pour l'opération d'extension de l'éclairage public (hors secteurs habitations et activités) du parking de la gare,

- montant de la dépense : 11 954.60 € HT
- taux fonds concours : 75 %
- montant du fonds concours à verser au SIEML : 8 965.95 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10/11/2015.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

INSTALLATION DE CLOISONS-BLOCS SANITAIRES DANS LES TOILETTES DES
MATERNELLES : DEVIS CEDEO :

Afin de fournir l'intimité nécessaire aux enfants utilisant les toilettes des maternelles, M. BIGOT présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CEDÉO pour la fourniture de 3 blocs sanitaires-cloisons d'un montant de 925.29 € HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. ACCEPTE le devis de l'entreprise CEDÉO, d'un montant de 925.29 € HT soit la somme de 1 110.35 TTC,

. CHARGE M. BIGOT de faire le nécessaire et

. AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant.

DEVIS JVS : CONTRAT HORIZON VILLAGES ON LINE NOUVEAU MILLESIME :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération en date du 6 janvier 2014, relative au choix de la gamme Horizon Village on Line, suite à la dématérialisation des opérations comptables.

Ce contrat venant à échéance et afin de le renouveler, elle présente le devis de l'entreprise JVS décomposé comme suit :

- Pour l'année 2017 :
 - . la cession des licences d'un montant de 2 900.80 € HT (en investissement),
 - . la mise à niveau corrective et l'assistance à l'utilisation pour la somme de 725.20 € (en fonctionnement).
- Pour les 2 autres années suivantes :
 - . seuls les frais de cession des licences d'un montant de 2 900.80 € HT en investissement et
 - . la mise à niveau corrective et l'assistance pour la somme de 725.20 € HT en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. ACCEPTE ce devis pour 2017 et les 2 autres années suivantes,

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport

Le personnel communal termine les travaux restant à faire autour de la mairie : muret, pose d'une grille de protection entre l'allée et la cour, réalisation de tranchées pour la mise en place du réseau d'alimentation électrique du parking et de la cour de la mairie qui sera réalisée par une entreprise (pose de 2 luminaires sur le parking, 1 dans la cour et un double en face de l'entrée de la Blairie).

La guinguette a été démontée.

Réalisation de tranchée et de pose de fourreau pour l'alimentation en eau de la prairie au Port pour faciliter l'alimentation en eau du site fréquemment utilisés pour diverses animations : Tablée, Théâtre, Fête communale, vide-grenier...

Le camping est en cours de démontage et les employés communaux aideront à cette tâche.

La sécurisation du parking du Gué de Fresnes va être faite : réalisation d'un fossé et pose de portique limitant la hauteur d'accès.

Le lave-linge de la cantine a été remplacé pour un coût de 266 € HT

Il rend également compte de la dernière réunion du SMICTOM et informe le conseil municipal que ce dernier a fait l'acquisition d'un broyeur de végétaux qui pourra être prêté. Un planning d'utilisation sera réalisé et un responsable sera désigné pour chaque commune.

Exposé de Mme COCHET, 2^{de} Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Commerçants : Elle rend compte de la réunion qui s'est tenue avec les artisans et commerçants de la commune. Il a été décidé d'organiser une animation de Noël. Basée sur la Place de l'église et de la mairie : mise à disposition d'emplacement couvert avec table et chaises afin que chacun présente ses produits à la vente ou à la dégustation. Un banderole sera installée. La date du Samedi 3 décembre a été retenue et de 15 h à 20 heures. Une animation sera faite autour du sapin de Noël, son illumination ainsi que des chants.

Parcours de santé : Différents catalogues ont été consultés et compte-tenu des tarifs plutôt élevés, un devis a été demandé à M. FORTIER.

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement

Vente de Bois : Suite à la tempête de septembre, des arbres sont tombés. 5 stères ont été récupérés et vont être vendus. Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

. **VALIDE la vente de 3 stères à M. et Mme AUMOND et 2 stères à M. et Mme BOUTAULT,**

. **RETIENT le prix de 40 €/le stère,**

. **CHARGE Monsieur Jousselein de faire le nécessaire.**

Travaux de voirie : Les travaux de voirie du groupement de commandes de la CCLL, par l'entreprise TPPL, sur la VC n°105 de la Charroyère et sur la VC n°28 de la Croix Bidault, sont terminés et la réception doit avoir lieu cette semaine. La commission de voirie se réunira la semaine prochaine afin de retenir le programme de voirie 2017 pour la CCLL.

Panneaux : Les panneaux commandés ont été posés.

Aménagement du PN et de la Rue des Turcies-carrefour du cimetière : L'étude se poursuit, un géomètre est venu faire le relevé topographique qui permettra de chiffrer le projet et de fournir des plans.

Sortie du conseil municipal du samedi 15 octobre 2016 :

M. JOUSSELAIN fait le point sur la sortie du conseil municipal du samedi 15 octobre. 22 personnes sont inscrites, dont 2 qui n'arriveront qu'après le déjeuner.

Selon le nombre de personnes présentes, plusieurs mini minibus ont été loués. Le départ est fixé à 10 heures de la Place de la Mairie, déjeuner à Amboise, Visite du château du Clos-Lucé, demeure de Léonard de Vinci, ensuite accueil à la soirée-dîner de Gala suivie d'un spectacle Pyro-mélodique.

Il est rappelé que la commune prendra en charge l'ensemble des frais de cette journée. Seule une Participation de 29 € (prix soirée de gala) sera demandée à chaque conjoint.

Garage à vélo : un garage à vélo sera installé à la mairie ainsi qu'à la gare.

SPECTACLE JEUNE PUBLIC :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un spectacle jeune public a été organisé cette année en partenariat avec l'Association Courant de Loire et les communes de St Clément et des Rosiers, par la Compagnie Spectabilis.

Elle propose de renouveler cette action pour l'année 2017 et présente au Conseil Municipal différents devis.

Compagnie	Titre du spectacle	Durée	Age	Tarif maximum
Guillemette de Pimodan	L'or du ciel	1 heure	A partir de 9 ans	390,00 €
Guillemette de Pimodan	De plumes et de fourrures	1 heure	A partir de 9 ans	540,00 €
Spectabilis	Perce Neige	45 min	De 4 à 10 ans	850,00 €
Spectabilis	Marchand de soleil	55 min	De 3 à 10ans	850,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. DÉCIDE de retenir le devis de Guillemette de Pimodan, de Plumes et de Fourrures, pour un montant de 540 €.

Elle rappelle qu'une subvention pourrait être perçue pour cette activité.

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

Intervention de Madame le Maire :

INTERCOMMUNALITÉ :

Madame le Maire confirme au Conseil Municipal les informations parues dans la presse, à savoir la création d'une commune nouvelle entre les communes de Gennes et des Rosiers sur Loire. Elle informe également le conseil que ces derniers ont demandé à rencontrer la commune de Saint Martin afin d'évoquer le principe et le fonctionnement d'une commune nouvelle.

Madame le Maire et le conseil municipal regrettent que cette même proposition faite il y a quelques mois à l'initiative de notre commune n'est pas été suivie d'effet mais acceptent néanmoins de recevoir ces 2 communes le mardi 8 novembre à 20 heures, date du prochain conseil municipal.

Madame le Maire donne également lecture d'une lettre de M. le Maire de Saumur lequel nous propose de rejoindre sa commune. Le Conseil Municipal ne souhaitant pas donner une suite favorable à cette demande, Madame le Maire répondra en ce sens.

COMMISSION JEUNES :

Face au manque d'investissement de certains jeunes, le Conseil Municipal DÉCIDE de mettre en sommeil la commission Jeunes. En cas de projet pouvant les concerner, le Conseil Municipal se réserve le droit de revenir vers eux.

RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les plans intérieurs et extérieurs de la réhabilitation du presbytère. Tous les appartements seront traversant et bénéficieront donc d'une belle exposition.

Intervention de M. BOUSSIN :

Il rend compte des préparatifs du repas des anciens, prévu le mardi 11 octobre au centre culturel et assuré par la guinguette. 75 à 80 convives sont attendus. Il donne lecture du menu retenu.

Hélène Roucaute a fait le nécessaire auprès du directeur de l'école afin que les enfants viennent chanter en début d'après-midi. Cette année, tous les enfants viendront (97) et un goûter leur sera servi.

Il évoque également à l'occasion de la semaine bleue, l'organisation d'une randonnée sur les bords de la Loire, le mercredi 19 Octobre en collaboration avec les CCAS de St Clément et des Rosiers. Les enfants des écoles seront également conviés et des flyers seront réalisés et distribués.

Le départ se fera du camping de St Martin et l'arrivée au Port de St Clément. Un rafraichissement et un goûter seront distribués lors de cette randonnée. Tous les conseillers municipaux sont conviés à cette randonnée.

Il rend également compte de sa visite du Foyer Logement des Rosiers qui vient d'être entièrement rénové pour 1 000 000 €.

Intervention de M. MENANT :

Il rappelle au Conseil municipal qu'un comptage de véhicules a été réalisé Rue Dupetit-Thouars et en sortie de commune. Il communiquera les résultats dès leur réception.

Il demande si les lieudits en campagne pourraient faire l'objet d'un numérotage afin d'être mieux identifiés par tous les services ayant à intervenir sur la commune : pompiers, gendarmerie, La Poste, les services du l'eau, du ramassage des ordures ménagères, etc... Une commission pourrait être créée pour ce travail.

Il demande que le fonctionnement de l'éclairage public soit revu : décalage des horloges déclenchant la mise en route de l'éclairage, lampes grillées à changer, etc...

Le SIEMML a été informé mais une relance sera faite pour ce dépannage en urgence.